

Lait → L'Uplp a organisé quatre réunions d'information sur la contractualisation en production laitière.

Les producteurs de lait veulent être traités équitablement

Le paysage laitier d'après les quotas commence à se dessiner. S'il ne fait désormais aucun doute que ceux-ci ne survivront pas après le 31 mars 2015, le monde laitier moins régulé qui se prépare aura besoin d'outils d'assurance et de prévisibilité. Et la contractualisation semble être la seule voie envisageable à condition que les contrats préservent et garantissent les intérêts des éleveurs.

Afin de préparer et d'expliquer à ceux-ci les différents enjeux de la contractualisation, l'Uplp (Union des producteurs de lait de Picardie) a organisé quatre réunions d'information en ce début d'année. Animées par Dominique Dengreville et Olivier Thibaut, respectivement président et vice-président de l'Uplp, ces réunions ont rassemblé près de 200 participants qui n'avaient peut-être pas idée de l'ampleur du travail à accomplir pour atteindre les objectifs affichés. D'autant que le temps disponible risque de manquer, les pouvoirs publics ayant pris des dispositions réglementaires pour obliger les entreprises laitières à proposer des contrats avant le 1er avril 2011. "Rien n'oblige les éleveurs à s'engager si rapidement, les contrats doivent être l'aboutissement d'une négociation" a indiqué Dominique Dengreville.

Présenter un rapport de force équilibré

En fait "c'est la capacité des producteurs de lait à s'organiser qui devrait mobiliser les esprits au cours des prochains mois", affirme de son côté Olivier Thibaut. "Pour présenter un rapport de force équilibré face aux



Le Translay : "Nos groupements de producteurs doivent faire le poids".



Villers Carbonnel : "Les coopératives sont déjà des organisations de producteurs".

entreprises" et "piloter les volumes". Car quotas ou pas, le marché des produits laitiers n'absorbera pas des quantités de lait supplémentaires sans répercussions sur le prix du lait à la production.

Ainsi les responsables de l'Uplp en concertation avec leurs collègues de la région telle que définie désormais par les pouvoirs publics avec l'instauration des bassins laitiers (lire par ailleurs), envisagent le cheminement suivant. "Nous devons nous appuyer sur les organisations existantes en

tenant compte de l'attachement naturel des producteurs à leurs laiteries ; concernant les coopératives, ce sont de fait des organisations de producteurs". Bien que de tailles variables, il existe déjà des groupements de producteurs de lait face aux industriels privés. Il faudra peut-être que dans certains cas qu'ils se regroupent afin de gagner en efficacité. Au delà des conditions générales de vente qu'ils vont être amenés à négocier, fixation du prix du lait, évolutions de celui-ci, conditions de livraisons, etc., c'est bien à ce niveau qu'il faudra envisager la gestion des "droits à produire" des producteurs, leur cession, leur transmission, leur évolution. Ce rôle ne sera bientôt plus tenu par l'administration.

Reprise en main de la facturation

Autre aspect revendiqué par les producteurs, la reprise en main de la facturation. Pas obligatoirement dans l'établissement des factures de lait qui aujourd'hui sont faites par les entreprises pour le compte des producteurs, rôle qui peut être délégué à l'organisation ou à une structure de prestation de service, mais pour permettre la remontée d'informations constitutives du paiement des livraisons (volumes produits, qualité, etc.). La connaissance de ces informations permettra de faire des simulations ou de nouvelles propositions lors des négociations.



Forceville en Amienois : "L'essentiel est de préserver le prix du lait".



Caulières : "Nous sommes attachés à nos entreprises".

S'il est un aspect qui a été peu évoqué jusqu'à présent, c'est la perte du rôle régulateur des quotas laitiers. Attribués par les pouvoirs publics, ils permettraient une maîtrise globale de la production, mais aussi une quasi absence de concurrence entre producteurs du point de vue des volumes et du prix.

Pas de concurrence entre producteurs

Or les entreprises sont sur les mêmes marchés et concurrentes entre elles avec des stratégies parfois différentes. Demain certaines se limiteront à la recherche de valeur ajoutée sur le marché français des produits de grande consommation par exemple, d'autres s'orienteront vers la recherche de valorisations à l'export, en produits industriels notamment. On ne peut donc exclure des évolutions notables des volumes. Certains producteurs se verront ainsi proposer d'augmenter significativement leur production et d'autres, pourquoi pas la réduire. C'est pourquoi, insistent les responsables professionnels, "il sera essentiel de fédérer l'ensemble des organisations de producteurs, y compris les coopératives, et qu'une ligne de conduite soit arrêtée avec les transformateurs au niveau interprofessionnel par exemple afin que les producteurs de lait ne deviennent pas concurrents entre eux !".

MICHEL WIBART

Zoom

Plongeon dans le bassin laitier Nord-Picardie-Ardenne

La gestion des quotas laitiers se fera à partir de la campagne prochaine au niveau du bassin laitier Nord-Picardie-Ardenne. Finies les politiques départementales menées dans le cadre des CDOA. C'est désormais le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais qui présidera la conférence de bassin composée de 28 membres dont six producteurs de lait, trois représentants des coopératives laitières et trois industriels privés, laquelle sera chargée notamment de la

redistribution des quotas. Pour Dominique Dengreville, "afin de proposer un projet cohérent des producteurs de lait en conférence de bassin, il va nous falloir oublier 27 années de gestion départementalisées. Et ce n'est pas si simple d'en faire une synthèse. Par exemple si la référence moyenne par producteur sur les six départements est de 331000 litres, les moyennes départementales vont de 300000 à 370000 litres, la Somme étant dans la moyenne".

7200
Le nombre de producteurs de lait (ateliers) dans le bassin laitier Nord-Picardie-Ardenne qui sont concernés par la contractualisation